

**CONSEIL DU BUREAU  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 16 OCTOBRE 2024**

L'AN 2024, le 16 OCTOBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

**Etaient présents :**

**M. GRZEZICZAK, Président.**  
**MM. CREMONT et LIEZ, Mme MARICOT, Administrateurs.**

**Excusés : MM. RAMPELBERG, Vice-Président, et DELHAYE, Administrateur.**

**Pouvoir : M. MUZART, Administrateur, à M. GRZEZICZAK**

**Assistés de : M. DOURLIN, Directeur Général.**

**Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, MM. ROBERT et TOMBOIS, Directeurs de services.**

**Mme PESCE, Chargée des Politiques Locales.**

***Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.***

**ORDRE DU JOUR**

**BERNY-RIVIERE – ROUTE DE NOUVRON – PROJET DE CONSTRUCTION DE QUINZE LOGEMENTS INDIVIDUELS – ETUDES DE FAISABILITE**

La commune de BERNY-RIVIERE a sollicité l'OPAL afin de lui présenter un terrain situé Route de Nouvron, dans le but de réaliser un projet de construction de logements.

L'assiette foncière du terrain se trouve sur la parcelle section A n° 984, avec une superficie de 3089 m<sup>2</sup>.

Ce terrain est adjacent à l'école primaire de BERNY-RIVIERE et se situe à proximité de la place de la Mairie.

Sa localisation géographique offre des vues dégagées sur les champs et la forêt environnants tout en bénéficiant des commodités disponibles dans le village, ce qui rend le projet de construction d'habitations particulièrement attractif.

Ainsi à l'instar de toutes les opérations menées par l'OPH de l'Aisne, une contribution sera sollicitée auprès de la collectivité (commune ou communauté d'agglomération) à hauteur de 2,5 % du prix de revient (commune de moins de 5000 habitants) sous quelque forme que ce soit (terrain, équipements, participation financière).

Pour permettre d'aller plus loin dans ce projet et en définir les conditions financières, il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à :

- poursuivre les études nécessaires à la réalisation de cette opération
- passer le contrat de maîtrise d'œuvre et des commandes diverses
- et signer tous les actes permettant le bon déroulement de cette étude.

Le Bureau sera ensuite sollicité pour valider le montage et le bilan financier de cette opération.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.

